

Service Enfance Jeunesse

Tel : 02 40 15 51 28

Mail : sej.piriac@voila.fr

(bureau à l'étage de l'accueil de Loisirs)

Mon Pass'Loisirs 2009/ 2010

Espace Jeunes de Piriac sur mer

Place Vignoboul : tel 02 40 23 96 88

Portable 06 60 91 85 94

JE... : Prénom : _____ Nom _____

Ma date de naissance : ... / /

Téléphone (ton domicile) :

(Mon portable :

Mon mail ou adresse MSN : _____

je suis libre de mes allées et venues, mais je m'engage à respecter les horaires et les activités en cours et à prévenir de mon départ ou de mes absences.

OU

je ne suis pas libre de mes allées et venues, donc je reste à l'Espace Jeunes et ne peux donc pas quitter le groupe sans prévenir : je n'irai pas tout seul faire un tour.

À l'Espace Jeunes, j'ai aussi des droits...

OUI, Tu peux nous signaler un problème, **faire respecter ces règles par tous te permet d'être respecter toi aussi** : ne pas te faire insulter, taper, exclure...

Tu peux aussi utiliser les jeux, et demander à ce qu'ils soient partagés.

Tu peux aller sur internet, utiliser MSN, jouer en ligne faire des recherches, écouter de la musique...

Tu peux **choisir tes activités**, ne pas être obligé de participer fait aussi partie de tes droits. Tu peux **proposer des activités** et aider à les mettre en place.

Tu a le droit de vouloir garder des choses secrètes, et les animateurs ne peuvent pas le répéter, sauf si tu es en danger (maladie, risque grave).

Tu peux essayer des activités, mais tu ne peux pas abandonner sans explication.

Nous avons aussi des règles de vie...

Dire bonjour à tous, saluer les visiteurs, partager et proposer les jeux, la boisson, ne pas jouer au ballon n'importe où... Des règles de vie simples mais à définir avec les animateurs ou les intervenants.

Il est possible que le groupe de l'Espace Jeunes parte à l'extérieur, ces règles se négocient alors parfois, mais ne changent pas radicalement.

L'Espace Jeunes est un lieu de mixité : **tout le monde se mélange** : Piriacais ou non, garçons et filles, les plus grands et les plus jeunes, handicapés ou pas, adultes bénévoles et animateurs professionnels... et il est important que chacun puisse trouver sa place.

Alors, bienvenus à tous !

L'équipe d'animation.

Règlement au dos à lire et à signer →

Cadre animateur

Règlement 6€

Fiche sanitaire / vaccin

Dossier d'inscription complété par les parents.

SIGNATURES

La participation à l'ensemble des activités proposées par l'Espace Jeunes de la Mairie de PIRIAC implique de la part de chaque famille et des équipes d'animation le respect du règlement ci – dessous.

Le règlement de l'Espace Jeunes

Inscriptions : DOSSIER COMPLET.

- ☑ Chaque jeune devra remettre à l'équipe d'animateurs :
 - le Pass'loisirs 2009 /10 (valable jusqu'au 30/06/10 et accompagné du règlement de 6€)
 - le dossier d'inscription complet. (autorisation parentale)
 - pour les sorties hors de Piriac ou les soirées ponctuelles : les autorisations, en respectant les échéances.



Respect de tous. INTERDICTION des Violences :



2) Chaque jeune devra être respectueux et tolérant envers les autres jeunes et les adultes. **Tout acte de violence physique et/ou verbale par les jeunes et les équipes d'animateurs est interdit** à l'Espace Jeunes. Les insultes ou les bagarres peuvent être sanctionnées soit par du travail, soit par des avertissements pouvant mener à une exclusion.

Le respect se traduit par des règles de vie commune : politesse, sens du partage et solidarité. L'équipe d'animation s'engage à bien accueillir chacun et à appliquer ces règles.

Véhicules : PAS DE MOTEUR dans la COUR.

3) Chaque jeune devra stationner son véhicule motorisé ou non sur l'emplacement prévu devant l'Espace Jeunes en respectant les utilisateurs des structures voisines (Maison du Patrimoine, Labo Photo). Le moteur doit être éteint avant la cour devant l'espace Jeunes, afin d'éviter tout accident.

Matériel et Internet : PARTAGE ET RESPONSABILITE

4) Le matériel mis à disposition doit être respecté et rangé après chaque utilisation. **Tout objet détérioré devra être remplacé ou remboursé** et chacun veillera à laisser les locaux et ses abords propres.

Les ordinateurs doivent être partagés, l'utilisation d'Internet se fait avec l'accord des animateurs, en respectant **un maximum d'une heure d'utilisation par jour**. Un jeune qui profiterait de l'accès au web pour visiter des pages au contenu illicites, pornographiques ou portant atteinte à l'intégrité des personnes ne pourrait plus utiliser librement Internet. Il serait automatiquement puni par une interdiction définitive d'utilisation des ordinateurs.



Cigarettes et conduites à risques : Interdit de CONSOMMER et d'inciter.

5) **Il est interdit de fumer** à l'Espace Jeunes. La présence et la consommation d'alcool et de drogue sont strictement interdites dans et autour de l'Espace Jeunes, il en est de même pendant les activités à l'extérieur et les camps. **Il est formellement interdit de proposer ou d'inciter à tout usage de tabac, d'alcool et de drogues.**



Les LIMITES de la confidentialité.

6) **Confidentialité** : L'équipe d'animation ne peut en aucun cas divulguer les informations concernant les jeunes aux parents, aux autres adultes et aux autres jeunes, sauf aux parents si celui-ci se met en danger de manière trop importante (concernant sa santé ou le respect des

Lois).

SANCTIONS : Le non respect de ce règlement pourra entraîner :

- **une information immédiate aux parents** : si le jeune s'est mis en danger, si a été dangereux pour les autres, si le jeune quitte le groupe avant la fin des activités alors qu'il n'y est pas autorisé.

- des sanctions concernant la **participation aux activités** proposées par l'Espace Jeunes (**sans aucun remboursement possible**).

- des sanctions **d'exclusion définitive dans les cas les plus graves**, des interdictions de fréquenter l'Espace Jeunes pendant une période de une semaine à plusieurs mois après les avertissements de l'équipe d'animation lors d'entorses au règlement (au moins trois avertissements)

Date et Signature du jeune :

Signature des parents :